



Conseil régional du Centre – Val de Loire
9, rue Saint Pierre-Lentin
CS 94117
45041 Orléans Cedex 1
Tél : 02 38 70 30 30 – Fax : 02 38 70 31 18
www.regioncentre-valde Loire.fr

Délibération de l'Assemblée Plénière

DAP N° 17.03.01.A

UNANIMITE

OBJET : Décision Modificative n°2 pour l'exercice 2017 - Correction de l'affectation du résultat 2016

Le Conseil régional, réuni en Assemblée Plénière le **19 octobre 2017**, après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil régional ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 4312-9 et R.4312-7 ;

Vu l'adoption du Compte Administratif 2016 ;

Vu le budget Supplémentaire 2017 ;

Vu la délibération DAP n° 17.02.02.A des 29 et 30 juin 2017 ;

Vu l'avis émis par le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional en date du 16 octobre 2017 ;

Mme Mélanie FORTIER, rapporteur général du budget, entendue ;

Considérant qu'il y a lieu, dans le cadre de la M71 d'affecter les résultats de clôture de l'exercice précédent constatés au Compte Administratif ;

Considérant que le résultat à affecter est le résultat de la section de fonctionnement ;

Considérant que ce résultat doit être prioritairement affecté à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement ;

Considérant qu'il y a lieu de reprendre les résultats excédentaires de l'EPCC Culture O Centre suite à sa liquidation ;

Considérant la demande de Madame la Payeure régionale en date du 22 juin 2017 ;

DECIDE

1. de constater le déficit de la section d'investissement à hauteur de 187 451 974,91 € auquel s'ajoute le déficit des restes à réaliser à hauteur de 375 177,14 €
2. de constater la reprise de l'excédent d'investissement de l'EPIC Culture O Centre
3. de constater le besoin de financement de la section d'investissement au compte administratif 2016 à hauteur de -187 799 144,76 €

| INVESTISSEMENT | |
|--|------------------------|
| Déficit de clôture (001) | -187 451 974,91 |
| Excédent de clôture de Culture O Centre | +28 007,29 |
| Déficit des restes à réaliser | -375 177,14 |
| Besoin de financement (compte 1068) | -187 799 144,76 |

4. de constater le résultat de la section de fonctionnement du compte administratif 2016 à hauteur de 207 278 628,81 €,
5. d'affecter le résultat à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement pour un montant de 187 799 144,76 € (compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés »)
6. de constater la reprise de l'excédent de fonctionnement de l'EPIC Culture O Centre
7. d'affecter le solde disponible soit 19 811 565,10 € au financement de la section de fonctionnement (compte 002 excédents de fonctionnement reporté) :

| FONCTIONNEMENT | |
|---|-----------------------|
| Excédent de clôture (002) | +207 278 628,81 |
| Affectation du résultat (compte 1068) | -187 799 144,76 |
| Excédent de clôture de Culture O Centre | +332 081,05 |
| Report au 002 | +19 811 565.10 |

La présente délibération annule et remplace la délibération DAP n° 17.02.02.A des 29 et 30 juin 2017.

Le Président du Conseil régional,


François BONNEAU

SIGNE ET AFFICHE LE : 20 octobre 2017

N.B. : Le Président susnommé certifie le caractère exécutoire de cette décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'ORLEANS, 28 rue de la Bretonnerie, 45057 ORLEANS CEDEX 1, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.



N° 0694